



Direction de l'Aménagement et du Patrimoine  
Service Cadre de Vie Urbanisme  
14 bd Jacques Duclos - 40220 TARNOS  
05 59 64 00 40 - urbanisme@ville-tarnos.fr

PUBLICITÉS ET PRÉ-ENSEIGNES - ANNÉE .....

# LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) DÉCLARATION ANNUELLE

(Articles L 2333-6 à 2333-16 du CGCT)

La présente déclaration doit être adressée à la Mairie **avant le 1<sup>er</sup> mars** de l'année N. Elle concerne les supports existants au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N.

## TARIF AU M<sup>2</sup> PAR DISPOSITIF

- Publicité et pré-enseigne non numérique  $\leq$  à 50 m<sup>2</sup> : 15,40 €
- \_\_\_\_\_  $>$  à 50 m<sup>2</sup> : 30,80 €

## IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

NOM / PRÉNOM OU RAISON SOCIALE : .....

NOM DE L'ENSEIGNE COMMERCIALE : .....

NOM DU RESPONSABLE : .....

ADRESSE DE FACTURATION : .....

.....

CODE POSTAL / VILLE : .....

TEL : ..... FAX : .....

COURRIEL : .....

N° SIRET : .....

## DATE ET SIGNATURE DU DÉCLARANT

Pour les supports taxables, l'émission du titre des recettes interviendra à partir du 1<sup>er</sup> septembre de l'année N.

